

PRÉFET DE LA RÉUNION

Préfecture

Cabinet du préfet

Bureau de la
Représentation de l'Etat

**A R R Ê T É N° 1618 du 30 août 2018
ACCORDANT LA MEDAILLE DE BRONZE
DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE L'ENGAGEMENT ASSOCIATIF
PROMOTION DU 14 JUILLET 2018**

----==oOo==----

**Le préfet de La Réunion
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la médaille de la Jeunesse et des Sports ensemble de décret n° 69.942 du 14 octobre 1969 modifié relatif au même objet,

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83.1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 87.197 JS du 10 novembre 1987 portant déconcentration de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports,

VU l'instruction n° 88.112 du 22 avril 1988 portant création d'une lettre de félicitations avec citation au bulletin officiel du secrétariat d'Etat pour services rendus à la cause de la Jeunesse et des Sports,

VU l'arrêté n° 1142/CAB du 14 mai 2008 portant création de la commission régionale consultative chargée d'examiner les propositions d'attribution de la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de la lettre de félicitations,

VU l'arrêté n° 2221/CAB du 7 novembre 2016 modifiant l'arrêté N) 1417/CAB du 12 mai 2009 ;

Sur proposition de la commission régionale consultative réunie le 26 juin 2018,

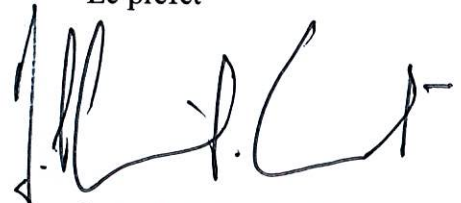
ARRETE

Article 1 : la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif est décernée au titre de la promotion du 14 juillet 2018 à la personne dont le nom suit :

➤ Madame Sylvie LACOUTURE, retraitée, demeurant à SAINTE-MARIE;

Article 2 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet



Amaury de SAINT-QUENTIN